



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 27 janvier 2016

Le 27 janvier deux mille seize, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de MOULIN NEUF, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Henri BARROU, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Francis CHAUVRY, Henri DELMAS, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Christian MASCARENCO, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN, Anthony CROUZET, Mathilde DERAMOND, Michel MIEULET

### **Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Christian CIBIEL à Nicole QUILLIEN, Sébastien BERTRAND à Henri BARROU, Fabien CATALA à Marie-Françoise ALBAN, Véronique CAZANAVE à Claudine SARRAIL, Marie Christine JOLIBERT à Pierre GARCIA, Paul SOULA à Lucien PALMADE, Sabinne VARUTTI à Alain PALMADE

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

### **Membres excusés :**

André CARBONNEL, Philippe TERRIDE, Xavier CAUX, Monique ABELLANET LE MINEZ, Jean-Marc PIRLOT, Serge MICHAU, Daniel GAILLARD, Arlette ROMERA, Emmanuel FABRE

**Le Procès verbal** de la réunion de Conseil communautaire du 30 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## **1. Tarifs terrain ZA de TOURTROL**

Deux personnes se sont portées réservataires pour le même terrain sur la ZA du RADA.

L'une d'elle accepterait de reporter son choix sur une autre parcelle à condition de pouvoir négocier le prix au m<sup>2</sup> à 10,20€ au lieu des 11,90 € pratiqués à l'heure actuelle.

Le Président propose donc de modifier le prix du terrain du lot 23.

**Adopté à l'unanimité**

## 2. Demande de subvention DETR

➤ **Voirie** (opérations en nom propre et opérations sous mandat)

Monsieur le Président présente au Conseil le programme de travaux de voirie intercommunale 2016.

Le programme 2016 des travaux consiste principalement à :

- renforcer le corps de chaussée :
  - par apport de graves non traitées ou emplois partiels ou remise en forme de la plateforme et revêtement tricouche,
  - ou apport de graves émulsion et revêtement bicouche,
  - ou apport d'enrobé à chaud ;
- renforcer les rives de chaussées par terrassement et apport de graves non traitées ;
- renforcer les ouvrages supportant des chaussées communales ;
- assainir la chaussée par mise en place de caniveaux ou bordures

M. le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les demandes de subventions dans le cadre de la DETR, du FDAL, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de voirie programme CCPM 2016	332 287 €	Etat - DETR 2016 Conseil Général FDAL Autofinancement	166 143 € 49 843 € 116 301 €
<b>Total</b>	<b>332 287 €</b>	<b>Total</b>	<b>332 287 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

### • **Dossier voirie opérations sous mandat**

Monsieur le Président présente au Conseil le programme des opérations de voiries communales 2016 confiées par mandat à la Communauté de Communes.

M le Président informe les communes que c'est à elles de demander, si elles le souhaitent, les aides du Conseil Départemental dans le cadre du FDAL.

M. le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les demandes de subventions dans le cadre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Programme des opérations sous mandat 2016	543 038 €	Etat - DETR 2016 Autofinancement	228 000 € 315 038 €
<b>Total</b>	<b>543 038 €</b>	<b>Total</b>	<b>543 038 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Gendarmerie** (tranche 2)

M le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2015, des subventions avaient été demandées pour la tranche 1 de la construction de la nouvelle gendarmerie, portant notamment sur l'achat du terrain, la maîtrise d'ouvrage, une partie des réseaux et l'assurance.

Le Président propose donc pour 2016 de demander des subventions pour la tranche 2 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.	T.T.C.
Gros œuvre bâtiments			DETR	250 000 €	250 000 €
			Autofinancement	563 150 €	675 780 €
			+ TVA non compensée		50 000 €
<b>Total</b>	<b>813 150 €</b>	<b>975 780 €</b>	<b>Total</b>	<b>813 150 €</b>	<b>975 780 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Accessibilité des ERP**

M le Président rappelle à l'assemblée que l'obligation et la nécessité ont amené la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX à diagnostiquer et analyser les travaux à réaliser pour l'ensemble de ses établissements recevant du public, en vue de répondre aux conditions d'accessibilité des personnes souffrant de handicap, en référence aux normes en vigueur.

Quatre bâtiments sont concernés :

- la crèche
- le siège communautaire et l'Espace Initiative associé
- la médiathèque
- le camping-restaurant de la base de loisirs des Rives de Léran.

Le Président propose que soit adopté le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de mise en accessibilité ERP CCPM 2016	106 180 €	Conseil Régional	35 %	37 163 €
		Etat	45 %	47 781 €
		Autofinancement	20 %	21 236 €
<b>Total</b>	<b>106 180 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>106 180 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Sécurisation de la déchetterie :**

M le Président rappelle à l'assemblée que la déchetterie intercommunale du Pays de Mirepoix fait actuellement l'objet de travaux nécessaires à l'adaptation et l'optimisation de ce service très fréquenté et jouant un rôle important dans la gestion des déchets du territoire depuis sa mise en service en 2001.

Après le réaménagement de la plateforme d'accueil des déchets verts, des travaux de mise en sécurité s'imposent.

Pour la sécurité des usagers et des agents, un système de protection normalisé au-dessus des bennes, en haut de quai doit être mis en place.

Le Président propose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>		
Travaux de sécurisation des quais Déchetterie CCPM 2016	35 870 €	Conseil Départemental	30 %	10 761 €
		Etat	50 %	17 935 €
		Autofinancement	20 %	7 174 €
<b>Total</b>	<b>35 870 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>35 870 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

### **3. PLUi : conventionnement avec la DDT**

Le Président informe l'assemblée que la DDT se propose d'accompagner la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX tout au long de l'élaboration du PLUi.

Parallèlement, le Ministère a lancé un appel à projet pour aider à la mise en place de nouveaux PLUi.

Dans une optique d'information, Le Président a demandé aux services de l'Etat qu'une réunion soit mise en place au bénéfice des secrétaires de mairie. Celle-ci se aura lieu le 16 février prochain.

D'autre part, un stagiaire sera accueilli de février à mai pour aller à la rencontre des communes.

Le Président propose donc :

- De signer une convention de mise à disposition avec la DDT dans le cadre de l'élaboration du PLUi
- De répondre à l'appel à projet du ministère du Logement

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Collecte verre, papier, encombrants**

Le Président informe l'assemblée que l'entreprise Bioverre chargée de la collecte des déchets cessant son activité, la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX doit prendre de nouvelles dispositions pour la collecte des déchets verre, papier et encombrants.

Une partie de l'activité est reprise par la SCIC, « filiale » du SMECTOM, pour un coût sensiblement équivalent au coût actuel, mais uniquement en ce qui concerne le verre et le papier.

Le Conseil mandate le Président pour mettre en œuvre la meilleure solution pour la continuité du service.

***Adopté à l'unanimité***

#### **5. Mandat de gérance OPAC (logements de MANSES)**

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes dispose à MANSES de 3 logements sociaux. Par convention en date du 16 décembre 2005, leur gestion locative a été confiée à l'OPAC, devenu l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège.

Cette convention quinquennale a été renouvelée une fois. Le Président propose de la reconduire par le biais d'un avenant.

***Adopté à l'unanimité***

#### **6. Participation PETR**

Le Président informe l'assemblée que la participation de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX pour l'année 2016 est appelée pour un montant de 14 681 €.

En outre, l'embauche d'une personne par ce syndicat est prévue en mars. Elle sera basée au siège de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

***Adopté à l'unanimité***

#### **7. Achat minibus club de foot**

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes met à disposition du milieu associatif les minibus du service Enfance Jeunesse les week-ends. Ces véhicules sont soumis à une forte demande et sont utilisés tout au long de l'année.

Le service enfance jeunesse loue un minibus pour pouvoir déplacer les enfants et les jeunes durant les vacances scolaires d'été.

La Fédération Française de Football accompagne les clubs locaux pour l'achat d'un minibus Volkswagen et finance à hauteur de 15 000 €.

Le Club de Foot de Mirepoix a sollicité la Communauté de Communes pour un partenariat dans l'achat d'un minibus 9 places.

Cette opportunité permettra de concilier le prêt en direction des associations et de faciliter le fonctionnement du service Enfance Jeunesse.

Le Président propose que la Communauté de Communes fasse l'achat de ce minibus, l'intègre à son parc de véhicule, perçoive la subvention de la Fédération Française de Football via le district de l'Ariège, et conventionne avec le Club de Foot de Mirepoix pour le leur mettre à disposition tous les week-ends pour lesquels ils le solliciteront.

Une demande de subvention, pouvant atteindre les 7 800 €, pour l'acquisition du minibus sera déposée auprès de la CAF de l'Ariège.

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
Volkswagen Transporter TDI	39 564,00 €	Subvention Ligue	15 000,00 €
Remise FFFootball	9 564,00 €	Subvention CAF	7 800,00 €
Frais Immatriculation	500,00 €		
Taxe CO2	1 600,00 €	Autofinancement	9 300,00 €
<b>Total</b>	<b>32 100,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>32 100,00 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **8. Admission en non valeur**

Le Président informe l'assemblée que l'état des comptes a fait apparaître des sommes dont le recouvrement se révèle impossible en raison de la situation de surendettement du contribuable.

En conséquence il sera demandé une admission en non-valeur d'un montant de 283,30€.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. Achat du bâtiment LOPEZ**

Le Président informe l'assemblée que les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX louent des locaux qui sont à présents trop petits, et qui ne répondent plus aux normes actuelles.

Il a donc été envisagé d'acquérir le bâtiment « LOPEZ », d'une surface importante, qui permettrait ainsi de garer l'ensemble des véhicules, de faire les bureaux et d'organiser le lavage des BEOM.

Le bâtiment a été estimé par les Domaines à 215 000 euros.

Compte tenu du fait que :

- La Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX est dans l'obligation de déménager ses services techniques pour les raisons sus évoquées
- Qu'il n'y a pas à ce jour d'autres solutions en terme de bâti

- Que la construction de locaux adaptés tant en superficie qu'en matière d'équipements serait d'un coût plus important selon les estimations

Le Président propose de faire une offre d'achat à hauteur de 310 000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M le Président informe qu'il a rencontré ce matin même Mme la Préfète avec Mme Nicole QUILLIEN concernant le projet de fusion des communautés. Elle souhaite rencontrer les élus de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX à l'occasion d'une réunion qui se tiendra à MIREPOIX, salle Paul Dardier, le mercredi 3 février 2016 à 17h.

\*\*\*

Mme QUILLIEN fait état du projet de logements partagés porté par la société ALOGEA : 16 ou 17 logements, dont 70% accessibles aux personnes à mobilité réduite, seront construits sur le terrain acheté par la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX derrière la maison de santé. Un local favorisant rencontres et convivialité pourrait être construit, et l'EISE pourrait être partenaire de ce projet.

\*\*\*

Henri BARROU expose le projet de fleurissement des communes et l'organisation d'un concours à l'échelle des deux Communautés.

Il rend compte des travaux de la formation/action, qui a eu lieu pendant 12 jours, relative à la réalisation d'un Schéma d'Accueil et D'Information touristique (SADI).

Il fait état de l'avancée des travaux pour la constitution d'une structure associative réunissant le pays d'Art et d'Histoire et les Offices de Tourisme du Pays D'OLMES et de MIREPOIX.

\*\*\*

Simone VERDIER rappelle les actions qui sont conduites pour l'accompagnement des producteurs et le développement des circuits courts.

L'assemblée donne son accord pour cofinancer des prestations afin d'aider à organiser la filière de commercialisation des bovins bio.

Concernant le tonnage des déchets verts produits par la population, elle rend compte de la démonstration de broyeurs qui a eu lieu sur le site de la déchetterie et renvoie à la commission Environnement l'étude de l'acquisition de ce type d'équipements.

\*\*\*

Alain TOMEIO informe l'assemblée de la rencontre avec la chargée de mission de la DRAC et l'association MIMA.

Une convention pour 3 ans permettra à la DRAC de financer à hauteur de 15 000 euros des actions de médiation culturelle. La Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX prendra à sa charge le transport et l'hébergement des artistes.

Il fait le point sur la mise à disposition de liseuses par la médiathèque ainsi que de l'étude de la mise en place, dans les mairies, de bornes de réservation d'ouvrages.

\*\*\*

Dominique BRETTE informe sur les nouvelles actions mises en place par le secteur jeunesse et notamment les débats citoyens au sein du collège.

Animés par Guy CIRLA de la ligue de l'enseignement, ils rencontrent un très bon écho.

\*\*\*

Alain PALMADE informe l'assemblée que la commission mutualisation se réunira prochainement.

**Fin de la séance 20 h 15**